

Contrat AMAP saison automne-hiver 2015-2016

« Miel »



Référent : *Béatrice Touchet de Candé*

Les Nobles - 38250 VDL

Tél : 04-76-56-97-70

Mail : btouchetdecande@wanadoo.fr

<http://amap.villard.free.fr>



Le présent contrat est passé entre les soussignés

Le consommateur, Nom / Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

et le producteur : Franck Repellin

117 chemin des Jeandiats-38250 Villard de Lans

Tél. : 06 08 81 90 28 / E-Mail : repellin.franck@wanadoo.fr

Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du producteur (Franck Repellin). Le consommateur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1, 2 ou 3 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/11, 2è chèque : 15/01, 3è chèque : 15/02.



Types de Miels à titre indicatif pour la saison



Acacia Châtaignier Forêt Garrigue Lavande Montagne Pissenlit Printemps

250g	5	4,80	4,80	4,90	5,50	4,80	5,50	4,80
500g	8,50	8	8	8,30	8,70	8	8,70	8
1kg	15	13,50	13,50	14,50	15,20	13,50	15,20	13,50

Egalement cette année : bonbons au miel de lavande du producteur ; pastilles (dures) à 20% de miel 3,40 les 100g et 5,80 les 200g et miellines (fourrées) à 30% 3,80 les 120g et 6,20 les 200g.

Merci d'écrire dans les cases le type de conditionnement et de miel choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs pots par quinzaine.

Dates : 6 nov 20 nov 4 déc 18 déc 8 janv

 22 janv 5 fév 19 fév 4 mars

Montant total de la commande : €

Réalisé en 2 exemplaires à le

Signatures : _____ Le consommateur _____ Le producteur